RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Pierre Jean MARTINET, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs Pierre Jean MARTINET, Frédéric FERCHAUD, Mesdames Christel VASSEUR, Marie DARIOL, Gaëlle LAUD, Messieurs Dominique LAGARDE, Jean-Pierre ROLLAND,

Absents excusés:

Monsieur Dominique BERNESCUT a donné pouvoir à Monsieur Pierre Jean MARTINET

Monsieur Didier RIGAIL a donné pouvoir à Monsieur Frédéric FERCHAUD Madame Nathalie LAVILLE a donné pouvoir à Madame Gaëlle LAUD Monsieur Sébastien CHARRÉ a donné pouvoir à Madame Christel VASSEUR

Pouvoirs:

Monsieur Didier RIGAIL a donné pouvoir à Monsieur Fréderic FERCHAUD Monsieur BERNESCUT Dominique a donné pouvoir à Monsieur Pierre Jean MARTINET

Madame Nathalie LAVILLE a donné pouvoir à Madame Gaëlle LAUD Monsieur Sébastien CHARRÉ a donné pouvoir à Madame Christel VASSEUR

Date de la convocation : 28 mars 2022

Ordre du Jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du dernier compte rendu de conseil municipal
- \bullet Délibération N° 01/11042022 : octroi des subventions, participations, cotisations pour l'année 2021
- Délibération N°02/11042022 : Relative au vote des taxes locales 2022
- Délibération N° 03/11042022 : Travaux d'investissement 2022
- Délibération N° 04/11042022 : Adoption du compte administratif 2021
- Délibération N° 05/11042022 : Approbation du compte de gestion 2021
- Délibération N° 06/11042022 : Affectation du résultat 2021
- Délibération N° 07/11042022 : Vote du budget primitif Commune 2022
- Délibération N°08/11042022 : Relative à la vente du terrain
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Questions et informations diverses

Madame Gaëlle LAUD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 11 février 2022 est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter la délibération n°8 relative à la vente du terrain n° 1 situé derrière la mairie. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération N° 01/11042022 : Octroi des subventions pour l'année 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la commission des finances du 5 avril 2022, il a été décidé d'attribuer les subventions de la façon suivante :

Octroi des subventions pour l'année 2022

Nom de l'association	Subventions 2021	Subventions 2022
ACCA	1 300.00 €	650.00 €
Les Coquelicots	100.00 €	100.00 €
Gym Harmony	100.00 €	100.00 €
Ensemble vocal AQUISTRIAE	80.00 €	80.00 €
Camarades de combat	80.00 €	80.00 €
àt ària è terra	100.00 €	100.00 €
Comité de jumelage Guîtres	80.00 €	80.00 €
ADDAH 33	50.00 €	50.00 €
TIZAC INITIATIVES	100.00 €	100.00 €
BOREDER COLLIE	100.00 €	100.00 €
CROIX ROUGE	0.00 €	0.00 €
OCCE Ecole de TIZAC	100.00 €	100.00 €
RASED	150.00 €	0.00 €
Les volants tizacais	100.00 €	100.00 €
TOTAUX	2 440.00 €	1 640.00 €

Le Maire indique que les subventions seront virées aux associations qu'après présentation des comptes annuels des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions

PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES

65541		2021	2022
Pôle territorial du grand libournais	Dossiers d'urbanisme	0€	5 205.00 €
Mairie de Lapouyade	Fauchage	0€	0€
SMICVAL		4 655.89 €	5 856.00 €
SIRP	Transports	4 409.99 €	5 835.00 €
SIRP	Administratif	1 875.00 €	2 000.00 €
Chenil du Libournais		376.74 €	390.00 €
CAUE			50.00 €
	TOTAUX	11 317.62 €	19 336.00 €

Vote: Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération N°02/11042022 : Relative au vote des taxes locales 2022

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose d'augmenter les taux de 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition pour 2022 de 4%.
- FIXE pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022	Produit attendu
Taxe foncière sur bâti	35.17 %	36.58 %	86 000.00 €
Taxe foncière sur non bâti	31.04%	32.28 %	5 100.00 €
TOTAL			91 100.00€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation de ces taux

Vote: Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

<u>Délibération N° 03/11042022 adoptant le budget primitif 2022</u> <u>Section de fonctionnement 2022</u>

	DEPENSES	
Chapitres	Libellé	Vote
011	Charges à caractère	93 94100 €
012	Charges de personnel	187 813.00 €
014	Atténuations de produits	650.00 €
65	Autres charges de gestion courante	48 683.00 €
66	Charges financières	440.00 €
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €
	TOTAL	336 527.00 €
013	Atténuation de charges	28 643.00 €
70	Produits services, domaine et ventes divers	13 923.00 €
73	Impôts et taxes	143 028.00 €
74	Dotations et participations	132 059.00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 000.00 €
002	Résultat reporté	7 874.00 €

TOTAL	336 527.00 €
IOIAL	330 327.00 €

SECTION INVESTISSEMENT 2022

	DEPENSES	RECETTES
<u>DEPENSES</u>		
1641. Remboursements d'emprunts	9 786.00 €	
165. Cautions	1 000.00 €	
2152. Travaux neufs de voirie	30 000.00€	
21534. Réseaux d'électrification	867.00 €	
2157. Acquisitions de panneaux	5 000.00 €	
2313. Travaux de bâtiments	31 066.00 €	
RECETTES		
01. Excédent d'investissement		55 097.00 €
reporté		
10222. FCTVA		2 763.00 €
10226. Taxe d'aménagement		2 000.00 €
165. Cautions		1 000.00 €
1323. FDAEC		16 859.00 €
TOTAUX	77 719.00 €	77 719.00 €

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

• <u>Délibération N° 04/11042022</u>: <u>Adoption du compte administratif 2022</u>
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROLLAND, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Pierre Jean MARTINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION	SECTION DE	TOTAL DES
	D'INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	52 996.00€	336 039.00 €	408 080.00 €
titres émis	49 498.32 €	322 249.20 €	377 724.81 €
DEPENSES			
Prévisions	52 996.00 €	336 039.00 €	408 080.00 €
budgétaires			
mandats émis	38 084.41 €	325 606.04 €	357 668.66 €
Résultats de			
l'exercice :			

Excédent	+11 413.91		+ 8 057.07 €
Déficit		- 3 356.84 €	

- 2. Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;
- 4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote:	Pour: 11	Contre :	0	Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

• <u>Délibération N° 05/11042022</u>: Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour :	11 Contre: 0	Abstention: 0	
---------------	--------------	---------------	--

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 06/11042022 : Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et de Gestion de l'exercice 2021 décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	- 3356.84 €
B. Résultats antérieurs reportés	11 231.64 €
C. Résultat à afficher	7 874.80 €
= A + B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D002	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	55 097.82
D 001	€
R 001	•
R 001	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
1. Besoin de financement	0.00 €
2. Excédant de financement	
Affectation = $C = G + H$	7 874.80 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 874.80 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	0 €
DEFICIT REPORTE D 002	

<u>Vote</u> : Pour :	11	Contre:	0	Abstention: 0

Délibération n°0811042022 relative à la vente d'un terrain derrière la mairie

Le Maire indique au conseil municipal que comme décidé, lors de dernières réunions du conseil municipal, deux terrains derrière la mairie ont été bornés pour une mise en vente. Monsieur le Maire propose d'attribuer le lot A à Monsieur Dylan HERNANDEZ, né à BORDEAUX le 02 mai 1996 et Madame Brenda ABELA, née à BORDEAUX le 26 mai 1994, domiciliés ensemble à 16 Rue Victor Bach à SAINT YZAN DE SOUDIAC pour une superficie de 633 m2 cadastré ZB 188 P lot A lieu-dit Le Bourg Nord à TIZAC DE LAPOUYADE.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre le terrain ci-dessus décrit pour un montant de quarante cinq mille euros et charge Monsieur le Maire, Pierre Jean MARTINET, de signer les actes notariés et tout document relatif à la vente.

Vote : Pour :	11	Contre :	0	Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures